

LES ENGAGEMENTS DE LA FNSAFER

Installer les jeunes agriculteurs, accompagner les propriétaires dans la transmission de leur exploitation agricole : 2 priorités des Safer

Les Safer et l'installation aujourd'hui :

Nombre : environ 1200 premières installations par an

Surface : sur 79 000 ha rétrocedés : 29 500 (37,1 %) vont à l'installation

Dans toutes les Safer, des conseillers fonciers sont présents pour renseigner les jeunes sur la recherche de foncier, le métier d'agriculteur et le parcours à l'installation. Ils accueillent également les propriétaires qui souhaitent préparer la transmission de leur exploitation agricole et se faire accompagner par des professionnels expérimentés

Types d'installations Safer :

- soit apport d'une partie du foncier, avec souvent les bâtiments d'exploitations, permettant une installation
- soit agrandissement de jeunes installés (< 5 ans)
- soit réinstallation
- convention de mise à disposition (CMD) : 50% des terres vont à l'installation. Bon moyen pour préparer une installation ou la conforter.
- intermédiation locative : le bailleur est assuré d'un fermier de qualité et le fermier est assuré d'une juste évaluation de la ferme prise à bail
- importance des installations hors cadre familial dans l'ensemble des installations Safer : (59 % des cas), fondamental en terme d'aménagement du territoire pour compenser la baisse de la démographie agricole.

De 1992 à 2006 : Forte augmentation des installations Safer (+21 %) liée à la prise en charge d'une part significative du coût par la mesure « k » du plan de développement rural national (PDRN) cofinancée à 50%. Aujourd'hui, seule la part nationale subsiste.

Les actions particulières en faveur de l'installation

- Au niveau national

Gestion par la FNSafer du site international www.terresdeurope.net pour le compte du ministère de l'Agriculture et de la Pêche en liaison avec le CNASEA. Ce site est à la disposition d'agriculteurs de l'Union européenne désireux de s'installer en France.

- Gestion de programmes d'appui à l'installation mis en place par les régions ou départements, ou sur les fonds propres des safer:

- Baisse de marges
- Prise en charge de frais (notaires)
- Coût du portage